



Waremme, le 02 mars 2022

**Commission Locale de Développement Rural  
Compte rendu de la réunion du Rapport annuel  
23 février 2022**

Membres de la CLDR :

**Présents** : 12 personnes : Valérie BLERET, Carine CLERISSE, Françoise COLLARD, David COLETTE, Anne DESMET, Marie DELANGEN, Murielle DELCOURT, Valérie FRIPPIAT, Anne-Cécile GOS, Eric HAUTPHENNE, Bénédicte MARLIER, Martine STOUFFS, Vincent VAN GEEL.

**Excusés** : 9 personnes : François DEBEHOGNE, Hélène FERON, Joris HEIRBAUT, Mathieu LAMBERT, Corinne MAUS, Geneviève NEERINCK, Bernard SACRE, Vincent VAN GEEL, Benoît VAN MASSENHOVE.

**Pour la Commune** : Isabelle EBROIN – agent-relais de l’Opération

**Pour la FRW** : Marc VAN DEN BROECK, agent de développement

La présentation utilisée en réunion peut être consultée à l’adresse suivante :

<https://bit.ly/220223CLDRHERON>

**Préambule** : Un accident grave survenu sur l’autoroute a obligé les autorités à fermer cette dernière. Le trafic a été dévié par la chaussée de Wavre, ce qui a causé des embarras de circulation inédits pour la Commune. Plusieurs membres de la CLDR n’ont pour cette raison pas réussi à rejoindre la réunion.

Néanmoins, l’approbation du rapport annuel a pu être validée car le quorum de 50% participants non-mandataires était atteint. 10 membres « citoyens » sur 16 étaient présents, soit un taux de 62,5%.

**Ordre du Jour** :

- Rapport annuel de la CLDR
  - o Fonctionnement de la CLDR
  - o Etat d’avancement des projets
  - o Programme de travail 2022-2025
- Demande de la CLDR concernant le village de Waret-l’Evêque

Comme d'habitude, la réunion débute par l'approbation du compte rendu de la réunion précédente (24 novembre 21). Celui-ci est approuvé à l'unanimité et sera placé sur le site consacré à l'ODR.

## **1. Rapport annuel**

Le principe du Rapport annuel et les différents documents le composant ont été expliqués lors de la réunion précédente. Le document, partiellement complété pour les annexes 1 et 2 a été envoyé aux participants avec l'invitation.

Si ce rapport annuel est une obligation imposée par l'Administration pour vérifier la bonne gestion des subventions et apprécier l'intérêt de financer de nouveaux projets, c'est avant tout une opportunité pour la Commune et la CLDR de faire le point sur l'avancement des projets, organiser le travail pour les années à venir et évaluer la dynamique de l'ODR.

### **1.1 Fonctionnement de la CLDR**

Lors de la nouvelle composition de la CLDR approuvée par le Conseil communal du 09/09/21, celle-ci était composée de 26 membres, 6 mandataires et 20 citoyens.

Quatre personnes n'ont jamais assisté aux réunions dont les horaires n'étaient pas compatibles avec leur emploi du temps. Ces personnes ont été contactées individuellement et ont confirmé leur démission.

Il s'agit de Samuel BARBIER, Kevin COOL, Amélie LEDOUX et Sarah PYFFEROEN.

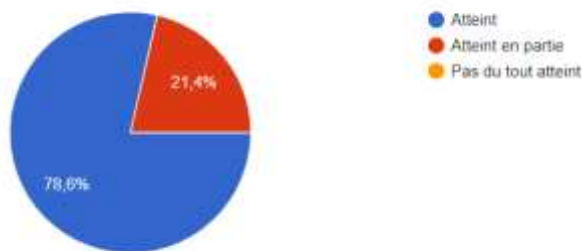
Il n'y a pas eu de nouvelles candidatures. Marc rappelle aux membres qu'il est toujours possible de rejoindre la CLDR et ses groupes de travail. Les personnes candidates seront considérées comme invitées jusqu'à la prochaine réunion consacrée au rapport annuel lors de laquelle leur participation sera considérée comme effective.

La composition de la CLDR est donc dès aujourd'hui de 6 mandataires et de 16 citoyens.

Marc fait également le relevé des réunions plénières et GT organisés durant l'année écoulée. En raison de la crise sanitaire et du fait que les demandes de convention ont pris un certain temps pour être approuvées par le Gouvernement, seules deux réunions plénières ont été organisées, ce qui est inférieur aux exigences du décret en termes de participation. La situation semblant enfin s'éclaircir, un rythme de rencontres plus régulier pourra être mis en place en 2022.

Les membres avaient été invités à compléter un questionnaire de satisfaction concernant le fonctionnement de la CLDR. Les 14 réponses reçues sont analysées en séance.

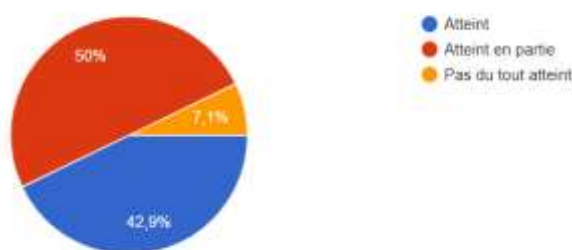
- a. **La CLDR est un lieu de débat démocratique. Je me sens libre de m'exprimer quand et de la manière dont je souhaite.**



Les contraintes administratives et temporelles liées aux projets conventionnés sont perçues comme un frein à la dynamique par certains participants.

Solution proposée : relancer la dynamique de certains projets du Lot 0, qui a été interrompue par la crise sanitaire. Ces différents projets seront passés en revue dans la partie consacrée à l'avancement des projets

- b. **Je dispose des informations claires pour participer au débat, suivre l'évolution des projets et faire des propositions**



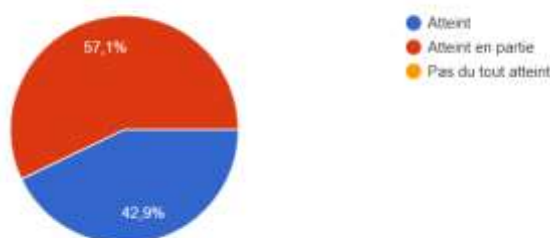
Les membres de la CLDR ne participant pas aux GT projets ne sont pas toujours au courant de ce qui s'y décide. Le long délai entre les réunions plénières ne facilite pas la bonne appropriation des projets en cours.

Solutions proposées :

Tous les membres de la CLDR seront invités à l'ensemble des GT, qu'ils y soient inscrits ou non. Le compte-rendu de ces GT sera envoyé à tous les participants.

L'importance de relire le compte-rendu de la réunion précédente sera rappelé lors de l'envoi de la convocation. Un lien permettra de le consulter en ligne.

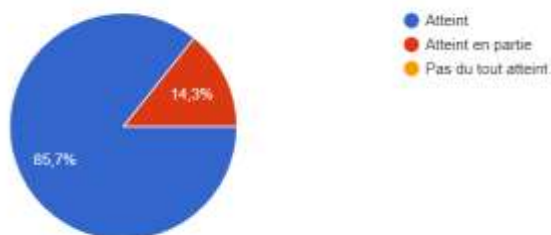
**c. Je trouve ma place, mon utilité en fonction des activités organisées (réunions plénières, groupes de travail...)**



Le nombre restreint d'activité n'a pas permis aux membres de la CLDR de se sentir pleinement impliqués dans l'avancement des projets, à l'exception du bois de Ferrières pour lequel le Groupe de travail a pu mettre en place une réelle dynamique participative.

Solutions proposées : augmenter le nombre des activités (CLDR et GT) et permettre d'observer des résultats concrets.

**d. Je prends plaisir à participer aux réunions, les réunions sont conviviales.**

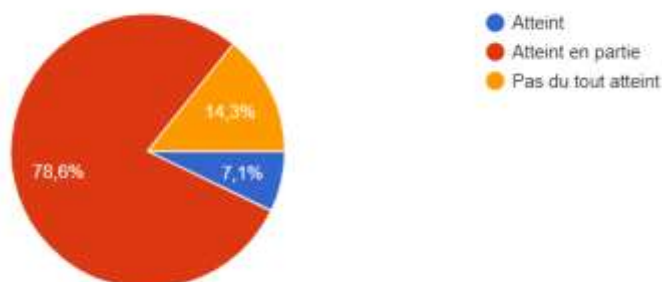


Le peu d'activités organisées n'a pas permis aux membres d'apprendre à se connaître et de favoriser les échanges au sein de la CLDR, particulièrement pour les nouveaux membres.

Solutions proposées :

- Distribuer le trombinoscope de la CLDR lors de la prochaine réunion,
- Organiser un moment convivial type « auberge espagnole » dès que les conditions sanitaires l'autoriseront,
- Organiser à nouveau des balades de découverte des villages pour les membres de la CLDR.

- e. **Les projets menés dans le cadre du PCDR sont suffisamment connus par les habitants, la communication est régulière vers la population.**



La lenteur des projets conventionnés ne permet pas de jouer pleinement le rôle de relais auprès de la population qui n'est pas toujours consciente du travail effectué par la CLDR.

Solutions proposées :

- Insérer un article dans le journal communal sur l'avancement des projets,
- Alimenter les réseaux sociaux en informant des réunions de la CLDR
- Réactiver la page FB (<https://www.facebook.com/operationdedeveloppementruralheron>) et insérer un lien vers les comptes rendus approuvés,
- Envisager de déposer dans certains lieux (administration, commerces...) le stock restant du mini-PCDR précédemment distribué à la population,
- Participer à des événements locaux ou disposer d'un stand sur le marché local pour informer sur les avancées de la CLDR, inviter la population à des événements organisés par la CLDR (ex. chantier de nettoyage du bois de Ferrières), convier la presse lorsque c'est pertinent...

## 1.2 Etat d'avancement des projets

Les nouveaux membres de la CLDR n'ayant par définition pas participé à l'élaboration du PCDR, chaque projet est redétaillé en séance, qu'il s'agisse des objectifs poursuivis, des propositions concrètes formulées ou déjà mises en place. C'est aussi le moment de rafraîchir la mémoire des anciens.

### Projets en cours

Plusieurs projets de Lot 0 faisant appel à la dynamique citoyenne avaient été initiés, mais ont souffert des épisodes de confinement successifs et des nombreuses restrictions liées à la gestion de la pandémie.

Ainsi, le GT Patrimoine encadré par Qualité village Wallonie n'a pas eu l'occasion de se réunir en 2021, de même que la collaboration avec le GT agri-rural n'a pu être développée, ce dernier n'ayant pas non plus organisé de réunion l'année passée.

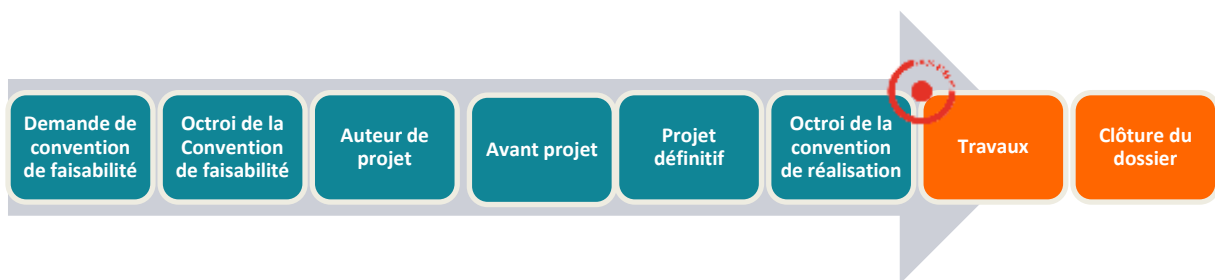
Les membres de la CLDR participant à ces différents GT sont invités à reprendre contact avec les organisateurs pour relancer la dynamique.

D'autres actions ont été menées directement par la Commune, comme la promotion de la mobilité alternative, la mise en place du GT « Héron prends soin de vous » ou encore la sensibilisation à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.

- *Un participant estime qu'il pourrait être intéressant de disposer sur le territoire de bornes de recharge pour véhicules électriques. A moyen terme, trois bornes seront installées, entre autres sur le futur parking de covoiturage en cours de réalisation à Lavoir et au hall omnisports.*

Deux projets conventionnés sont également en cours d'élaboration :

### 1. Aménagement d'une piste cyclo-piétonne rue Pravée

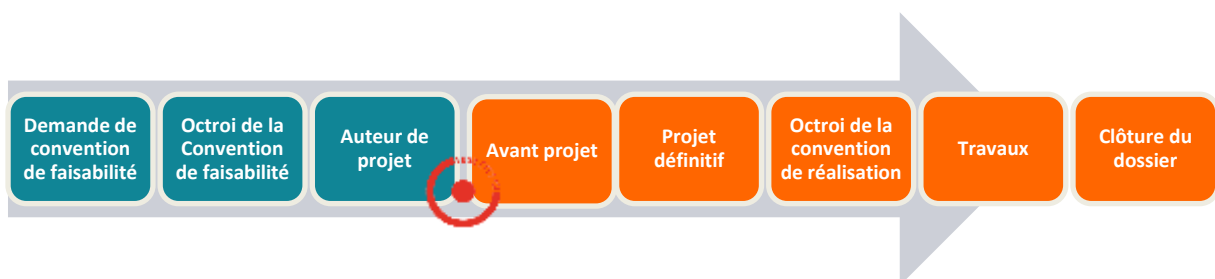


La convention-faisabilité, demandée en août 2020, a été octroyée en juin 2021. Les étapes se sont déroulées rapidement, de sorte que la convention-réalisation a été obtenue en novembre et les cahiers des charges envoyés aux entreprises dans la foulée, pour une ouverture des offres début 2022.

Entretemps, il n'aura échappé à personne que la société devait faire face à une inflation exceptionnelle. En raison de l'augmentation du coût des matériaux et des énergies, les offres reçues sont 35% supérieures à ce qui avait été budgété.

La Commune a néanmoins décidé de lancer le marché et a demandé un complément de subsides en développement rural. L'accord des pouvoirs subsidiants doit être obtenu pour pouvoir lancer les travaux dont on espère qu'ils pourront débuter avant les grandes vacances.

### 2. Acquisition et aménagement du bois de Ferrières



La convention-faisabilité, demandée en juin 2020 a été octroyée en août 2021. Le bois est maintenant propriété communale et les différents partenaires impliqués suivent le projet de près. Plusieurs réunions ont été organisées avec le Groupe de Travail qui a largement contribué à la construction du projet. Les propositions du GT doivent maintenant être synthétisées par l'auteur de projet (le Parc

Naturel) et recevoir l'accord de l'ensemble des participants avant de pouvoir présenter un avant-projet à la CLDR, probablement au mois de mai.

Entretemps, plusieurs actions concrètes peuvent être menées, tel qu'un complément d'inventaire pour les batraciens, et surtout un grand chantier de nettoyage qui devrait être organisé dans le courant du mois de mars.

Ce chantier, ouvert à la population, se fera avec le concours du SPW-MI. C'est une bonne occasion de faire connaître ce projet aux Héronnais, et pourquoi pas, d'y inviter la presse.

### **Projets en attente**

L'ensemble des projets est passé en revue. Seuls ceux faisant l'objet d'une actualité sont détaillés dans ce compte rendu. Le projet d'aménagement de la place Fayat a été plusieurs fois abordé lors des précédentes réunions et ne fait pas non plus l'objet d'une explication dans ce compte-rendu

#### **- Création d'une maison rurale à Waret-l'Evêque**

Comme indiqué lors de la précédente réunion, une rencontre avec la fonctionnaire déléguée a été organisée pour présenter le projet communal d'une nouvelle implantation scolaire à Waret-l'Evêque, implantation qui permettrait de mettre le bâtiment actuel à disposition des associations.

Le projet a été reçu avec intérêt. Il a été demandé à la Commune de présenter un mini-plan d'implantation pour aider l'administration à prendre position. Un bureau d'étude a été désigné pour répondre à cette demande. Du retour de l'administration choix dépendra l'activation des projets du PCDR concernant la maison rurale et l'aménagement du cœur de village de Waret. Il est donc conseillé de les laisser en attente.

#### **- Quartier du Part'âge**

Lors de l'élaboration du PCDR, le financement de ce projet qui devrait comprendre au final une quinzaine de logements avait déjà semblé irréalisable pour les finances communales. La modification défavorable des taux de financement des projets de logements a conduit le Collège à prendre position et suggérer de reporter, voire arrêter le projet. Celui-ci avait été conçu en trois phases, réparties sur toute la durée du PCDR.

La première phase concernant l'aménagement du terrain pour en faire un espace de convivialité qui bénéficierait aux habitants de ce quartier en plein développement, et de manière générale à tous les habitants du village de Héron, puisque le périmètre incluait les cheminements vers le centre du village.

Ce lieu, qui n'était plus fort fréquenté lors de l'élaboration du PCDR, a retrouvé l'intérêt des habitants qui utilisent régulièrement les terrains de tennis qui ont fait l'objet d'une réhabilitation de la part de la Commune.

Les options retenues à l'époque pour l'aménagement du terrain restent donc tout à fait d'actualité, et pourraient être développées, par exemple en y incluant une réflexion pour y intégrer un espace réservé aux grands ados et jeunes adultes.

### **- Cheminement doux le long de la Chaussée de Wavre**

Les conditions sanitaires permettent maintenant d'organiser un Groupe de Travail dont la première réunion se tiendra le mercredi 09 mars.

### **- Mise en œuvre des recommandations du PCM**

Deux projets avaient été présentés lors de la précédente réunion : l'aménagement de l'abord des écoles de Surlemez et la réalisation d'une piste cyclable rue Jottée.

La piste cyclable pourrait être financée grâce à un appel à projet (la « Wallonie cyclable » est une des priorités du Gouvernement régional).

En ce qui concerne les écoles de Surlemez, un architecte a été désigné, de même qu'un comité d'accompagnement. Une enquête auprès des parents d'enfants fréquentant les écoles est en cours de réalisation et permettra d'affiner les attentes des futurs bénéficiaires de ce projet.

### **- Installation d'un espace jeunes**

Les travaux de création d'une plaine de jeux multi-âges sur le site du Héromnisports débutent en mars. Le projet d'aménagements aux abords de la salle le Plein Vent pourrait quant à lui être financé grâce au nouvel appel à projets « cœur de village ». Comme signalé plus haut, une réflexion pourrait être entamée dans le cadre de l'aménagement du terrain entre la rue de la gare et la rue Hérédia (Quartier du Part'âge).

### **- Aménagement de la salle Plein Vent**

L'appel à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments publics appartenant aux pouvoirs locaux permettrait de financer les travaux décrits dans la fiche-projet du PCDR. Il est recommandé de ne pas activer ce projet dans le cadre du Développement Rural.

### **- Développement du projet de maraîchage Li Noû Cortî**

Les participants des villages de Waret et Héron trouveraient intéressant de disposer dans l'un de ces villages d'un point de vente, ouvert par exemple un ou deux jours par semaine. Au Nord de la commune, les productions de Li Noû Cortî sont disponibles au Moulin de Ferrières. L'information sera transmise au Président du CPAS.

### **- Création d'un atelier rural**

La bâtiment relais situé rue Chavée a été créé par la SPI qui décide des entreprises qui peuvent s'y installer ainsi que de la durée du contrat.

La Commune de Héron étant régulièrement confrontée à des demandes de mise à disposition de locaux par des entrepreneurs locaux a sollicité et obtenu la gestion de ce bâtiment.

La Commune a en outre acquis le terrain voisin pour y installer les hangars communaux et également pour y accueillir des entrepreneurs. L'entreprise artisanale « Aux vraies saveurs » s'est ainsi récemment installée sur les lieux.



Par ailleurs, la SPI proposera sous peu un master plan qui facilitera l'implantation de nouvelles entreprises. La brasserie Léopold 7 a déjà manifesté son intérêt.

Un participant demande si l'on envisage la création d'un espace de coworking. Actuellement, rien n'est écarté et les choix dépendront de la demande. De manière générale, les espaces de coworking semblent mieux fonctionner en milieu urbain qu'en milieu rural, et demandent une animation constante pour pouvoir réellement rencontrer les attentes des utilisateurs potentiels.

#### **- Installation d'une plaine de jeux au Moulin de Ferrières**

Suite au travail effectué dans le cadre du Master Plan, ce projet n'est plus vraiment d'actualité. En effet, on tablera plutôt sur des aménagements nature (accès au ruisseau, cabanes en saules...).

Les participants proposent que soient réfléchies des animations ludiques / pédagogiques, principalement sur le site du verger hautes tiges.

#### **- Mise en valeur de l'Eglise St-Hubert et de son site.**

Un architecte a été désigné pour élaborer le cahier des charges de la dernière phase des travaux qui devraient comprendre la restauration des murs intérieurs (décapage, pose d'un enduit et peinture), le remplacement du système de chauffage et la mise en conformité de l'installation électrique.

### **1.3 Programme de travail 2022 -2025**

#### Nouvelles initiatives

Outre la reprise des projets du Lot 0 mis en veilleuse, les membres de la CLDR sont invités à proposer de nouvelles initiatives à entreprendre.

Un membre propose de poursuivre le projet initié par le GAL de mise en place de rangs vélos pour rejoindre les écoles communales. Le nombre de bénévoles reste faible, les points de départ pourraient parfois être mieux équipés (abri ou autre...), les itinéraires doivent encore être réfléchis et arrêtés.

Marc prendra contact avec Gaël STORDEUR, chargé de mission mobilité du GAL pour voir comment donner suite à cette demande.

Par ailleurs, la réflexion sur la voie réservée à la mobilité douce le long de la chaussée de Wavre débutera en mars 2022.

#### Programmation des projets conventionnés

Les membres présents sont invités à voter individuellement pour les projets qu'ils souhaitent mettre en œuvre dans les trois années à venir. Sur le bulletin qui leur est remis, il leur est demandé d'accorder 3 points au projet prioritaire, 2 points au projet qui sera entamé l'année prochaine et 1 point pour leur troisième choix.

Les bulletins sont dépouillés et comptabilisés en séance.

- **L'aménagement de la place Fayat** et de ses accès récolte 28 points
- **La mise en œuvre des recommandations du PCM** (écoles de Surlemez) récolte 16 points

- **L'aménagement du terrain** entre la rue de la Gare et la rue Hérédia (Quartier du Part'âge) récolte 16 points
- L'aménagement des abords du Plein Vent (piste de Pump track) récolte 7 points
- La création de logements tremplin récolte enfin 3 points.

**Ce sont donc ces trois premiers projets qui seront inscrits dans l'annexe 5 du rapport annuel qui est approuvé à l'unanimité.**

## **2. Demande de la CLDR concernant le village de Waret-l'Evêque**

Plusieurs habitants du village de Waret-l'Evêque ont souhaité s'exprimer.

S'ils comprennent bien les raisons qui nécessitent le report des projets concernant le village, ils souhaitent rappeler que c'est pour l'embellissement et la sécurisation de ce dernier que les demandes avaient été les plus vives.

Depuis lors, l'état esthétique du cœur de village « historique » s'est dégradé : la grotte ND de Lourdes attenante à l'église tombe en ruine et présente même un danger d'écroulement, le presbytère est à l'abandon et a été déclaré insalubre...

Les habitants souhaiteraient que l'on puisse rapidement réfléchir à la manière de pouvoir améliorer le cadre de vie.

Il est rappelé que la Grotte est une propriété privée et que le propriétaire n'a jamais voulu qu'on y touche ou y effectuer lui-même les réparations. Des renseignements ont été pris quant à la possibilité de faire financer ces réparations : l'intérêt esthétique et historique de ce monument ont été jugés insuffisants pour que des fonds publics y soient attribués.

Un litige oppose toujours la Commune / le CPAS et la fabrique d'église quant à la propriété du presbytère. Malgré quelques travaux consentis par la Commune pour éviter une dégradation trop rapide, ce conflit a empêché toute intervention structurelle sur le bâtiment qui a dû être déclaré insalubre. Il est fort probable qu'il faille à terme le raser.

Les demandes légitimes des habitants de Waret-l'Evêque ont été entendues et de premiers éléments de réponse seront amenés sous peu.

La soirée se termine vers 22h30.

Pour le secrétariat de la CLDR,  
Marc Van den Broeck

---

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu,  
vous pouvez contacter Marc Van den Broeck (Fondation Rurale de Wallonie)  
au n° 019/58.93.20 ou par courriel : [m.vandenbroeck@frw.be](mailto:m.vandenbroeck@frw.be)*

---

---

ou Isabelle Ebroin (agent relais de l'Opération) au 085/713 981 ou [isabelle.ebroin@heron.be](mailto:isabelle.ebroin@heron.be)

---